




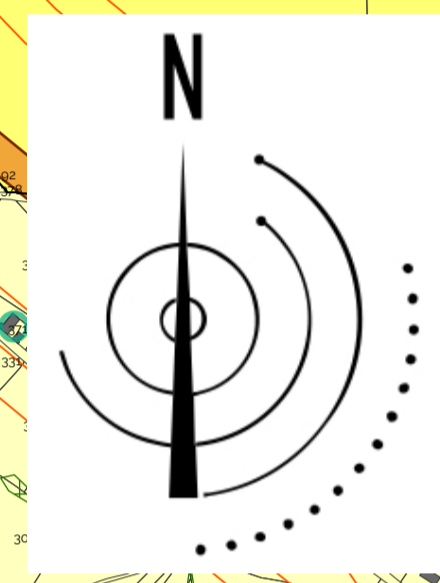
Communauté de communes du Canton de Semur-en-Brionnais

Modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Briant

Plan de zonage

Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
	1:7 500	M1	PCI Vecteur m.a.j. 03/01/2020		23 février 2025



- Les zones urbaines et à urbaniser**
- Centre ancien
 - Zone d'extension dense
 - Zone pavillonnaire peu dense et récente
 - Hameaux anciens
 - Zone vouée aux activités
 - Zone réservée à l'accueil d'équipements
- Les zones à urbaniser (AU)**
- Zone de développement à court terme à vocation d'habitat
 - Zone de développement à long terme à vocation d'habitat
- Les zones naturelles et agricoles**
- Les zones naturelles (N)
 - Zone naturelle
 - Zone naturelle identifiant des secteurs à vocation d'accueillir des activités de sports, de loisirs ou liées au tourisme (site vert, terrains de football, étang de loisirs...)
 - Zone naturelle correspondant aux espaces de jardins
 - Les zones agricoles (A)
 - Zone agricole
 - Zone agricole à potentialités paysagères fortes
 - Zone agricole identifiant des corridors d'intérêt environnemental à préserver
 - Zone agricole de planification d'une zone ou est implantée une activité non agricole existante
 - Zone agricole correspondant aux équipements d'intérêt collectif présents en zone A
 - Zone agricole correspondant aux secteurs de tourisme/loisirs/culture
- Les éléments remarquables du paysage**
- Les éléments protégés au titre de l'article L. 151-23 du CU (grands paysages et patrimoniaux)**
- Zone humide
 - Hâies
 - Bosquets
 - Boisements
 - Ripisylvies
 - Éléments patrimoniaux (cf. OAP patrimoine)
 - Patrimoine rural du Charolais-Brionnais (appellation des dispositions de la catégorie "Terres et patrimoine rural" dans l'OAP Patrimoine)
 - Murs et clôtures
 - Ensembles bâtis
- Les zones naturelles et agricoles**
- Zone naturelle identifiant des secteurs à vocation d'accueillir des activités de sports, de loisirs ou liées au tourisme (site vert, terrains de football, étang de loisirs...)
 - Zone naturelle correspondant aux espaces de jardins
 - Les zones agricoles (A)
 - Zone agricole
 - Zone agricole à potentialités paysagères fortes
 - Zone agricole identifiant des corridors d'intérêt environnemental à préserver
 - Zone agricole de planification d'une zone ou est implantée une activité non agricole existante
 - Zone agricole correspondant aux équipements d'intérêt collectif présents en zone A
 - Zone agricole correspondant aux secteurs de tourisme/loisirs/culture
- Les éléments remarquables du paysage**
- Les éléments protégés au titre de l'article L. 151-23 du CU (grands paysages et patrimoniaux)**
- Zone humide
 - Hâies
 - Bosquets
 - Boisements
 - Ripisylvies
 - Éléments patrimoniaux (cf. OAP patrimoine)
 - Patrimoine rural du Charolais-Brionnais (appellation des dispositions de la catégorie "Terres et patrimoine rural" dans l'OAP Patrimoine)
 - Murs et clôtures
 - Ensembles bâtis
- Autres prescriptions d'urbanisme**
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles au titre des articles L. 151-6 et L. 151-7 du CU (cf. cahier des OAP sectorielles)
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination vers la destination "Logement en zone A ou N au titre de l'article L. 151-11 2° du CU"
 - Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination vers la destination "Commerce - Activités de service - Autres activités des secteurs primaires, secondaires et tertiaires" en zone A ou N au titre de l'article L. 151-11 2° du CU
 - Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 1° à 3° du CU
 - Liaison commerciale protégée au titre de l'article L. 151-38 du CU
 - Voies, chemins, accès agricole à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-38 du CU
- Autres éléments reportés pour information**
- Secteur de patrimoine paysager et historique correspondant au paysage bocagère d'élevage bovin du Charolais Brionnais
 - Construction non reportée au cadastre DGFIP

Zoom sur le centre-bourg au 1/2500

